

Salaires, service public, emploi

La situation de la Fonction publique ne cesse de se dégrader sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs. L'Insee confirme que nos salaires sont en baisse, et ce sont les enseignants qui sont directement touchés par la plus forte baisse. Selon le l'OCDE, le salaire d'un professeur de lycée débutant est supérieur de 60 % en Espagne et de... 100 % en Allemagne ! Les grilles de salaires sont figées depuis des années. Comme l'a calculé le SNES, un prof a perdu en quinze ans un sixième de son salaire.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.



**SALAIRES
EMPLOI
SERVICE PUBLIC**

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction Publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement. <http://www.fsu.fr/Salaires-service-public-emploi.html#.VfB4H8OIfgo.mailto>

L'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires ont jusqu'à la fin du mois de septembre pour se prononcer en faveur ou contre le PPCR (projet d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations).

Le SNUEP-FSU a lancé avec les syndicats enseignant-es de la FSU une grande consultation des personnels du 31 août au 11 septembre, car en tout état de cause rien ne se fera sans eux. Signature ou non de la FSU, aucune avancée ne pourra se faire sans les personnels. Cette mobilisation, il faudra la construire dans la durée avec eux.

Lors de ce Conseil National, le SNUEP-FSU a débattu tant du contexte que du fond du protocole soumis à signature. 62 % du CN s'est prononcé en faveur de la signature du protocole par la FSU. Il considère que les mesures restent limitées et trop étalées dans le temps, que ce texte intègre de nombreuses inconnues et qu'il faudra continuer à peser dans les discussions au ministère pour exiger avec les personnels des avancées en termes de rémunération et de parcours.

Le bac pro a trente ans

Le ministère annonce un bilan de la réforme des 3 voies du lycée à l'automne. Le SNUEP-FSU acte positivement cette annonce mais exige qu'aucun sujet ne soit écarté notamment la question des parcours, des passerelles, des certifications, de la concurrence avec l'apprentissage, des moyens etc.... Le SNUEP-FSU portera ses revendications dans ces groupes de travail, informera régulièrement les personnels des débats et créera les conditions de la mobilisation avec la profession.

Dans le cadre du trentenaire du Bac Pro, le SNUEP-FSU organise un colloque jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2015. Cette manifestation a comme objectif d'engager une réflexion sur les enjeux actuels et à venir de la voie professionnelle et des différentes questions qui la traversent : l'approche par compétences, la conception des diplômes, la discrimination sociale et sexuée, la discrimination et les stages....

Bac Pro ASSP et GA

Le SNUEP-FSU a alerté à de nombreuses reprises le ministère sur les dérives et les nombreux problèmes engendrés par la mise en œuvre des filières GA et ASSP. Il a mené un travail en concertation avec les collègues travaillant au sein de ces filières et mis en place des campagnes et des actions. Le ministère fera cette année un bilan pour ces 2 filières, les collègues ne bénéficieront donc d'aucune amélioration immédiate de leurs conditions de travail. Le SNUEP-FSU poursuivra son analyse et son travail, il effectuera un bilan syndical notamment sur le bac pro GA afin de confronter ses résultats à ceux du ministère et de continuer à développer les conditions de mobilisation.

Bac Pro : Conditions d'évaluation des épreuves

Un [nouveau décret](#) modifie les conditions d'évaluation des épreuves du baccalauréat professionnel. Ce texte entre en vigueur à compter de la session 2016. Jusqu'à présent, les différentes unités constituant une épreuve devaient être évaluées selon le même mode, examen ponctuel ou contrôle en cours de formation. Le décret permet qu'au sein d'une même épreuve les unités soient évaluées par des modes différents. Les évaluations sous forme d'examen ponctuel ou de contrôle en cours de formation s'appliquaient jusqu'à présent sur le périmètre d'une épreuve, le décret prévoit désormais que le périmètre de référence pour un mode d'évaluation soit l'unité.

Bac Pro : PSE, économie-gestion économie-droit.

Un [nouvel](#) arrêté précise les définitions d'épreuve et règlements d'examens.

NOR : MENE1511691A

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015

MENESR - DGESCO A2-3

Ventilation de services : vigilance face aux tentatives de quelques CE.

Suite à quelques remontées des collègues on vous invite à faire très attention aux tentatives de quelques CE de globaliser les heures d'AP, car ils essayent de décompter les heures d'accompagnement personnalisé en les annualisant sur 36 semaines, ne tenant pas compte des semaines de stage. Ainsi sur le VS, ils décomptent une heure d'AP hebdomadaire sur l'année comme 28/36 ème d'heures si les élèves sont en stage 8 semaines. C'est inadmissible. Le statut des PLP prévoit que le temps de service des PLP est hebdomadaire. Cela doit être respecté.

Pendant l'année scolaire, les professeurs de lycée professionnel sont tenus de fournir un service hebdomadaire d'une durée de 18 heures d'enseignement dans leurs disciplines quels que soient leurs établissements d'exercice. Les PLP peuvent être tenus d'effectuer, dans l'intérêt du service, une heure supplémentaire hebdomadaire, qui sera rétribuée en Heure Supplémentaire Année (HSA).

Pour le SNUEP-FSU, les heures d'accompagnement personnalisé qui devraient faire partie intégrante de l'emploi du temps des élèves, comme le dit le ministère, ne devraient pas être en HSA ou HSE mais être dans l'emploi du temps du prof.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à s'opposer à toutes organisations de l'AP qui remettraient en cause le statut des PLP notamment par un brouillage de leur mission et/ou par une annualisation de leur service.

Le SNUEP-FSU demande aux collègues qui siègent en CA de faire pression sur l'administration pour que l'AP soit intégrée dans le service horaire hebdomadaire obligatoire de l'enseignant (18h +1h HSA) et de s'opposer à l'utilisation des HSE pour la mise en place de l'AP

L'état VS (Ventilation des services) est le récapitulatif officiel du service d'enseignement : il comporte les classes, le nombre d'élèves par classe, l'emploi du temps hebdomadaire, le nombre total d'heures d'enseignement, les responsabilités particulières et le nombre éventuel d'HSA. Transmis au rectorat par le chef d'établissement, il doit vous être soumis pour approbation et signature. Sa vérification est très importante puisqu'en dépend la rémunération. Il sert aussi à transmettre les services et les emplois du temps des personnels aux corps d'inspection.

Il faut vérifier soigneusement l'exactitude des informations qui y sont portées, en particulier pour bénéficier de toutes les heures qui vous sont dues. En cas de problème, la première étape est de s'adresser au chef d'établissement pour faire respecter vos droits, par oral ou par écrit.

Si le désaccord persiste, vous pouvez refuser de signer mais il vaut mieux mentionner sur l'état VS : « Pris connaissance le... », la signature dans ce cas n'a pas valeur d'accord et adresser une lettre de contestation par voie hiérarchique remise au chef d'établissement pour envoi sous son couvert. Vous en adressez une copie directement au rectorat, avec accusé de réception, et un double au SNUEP, avec une photocopie du VS et les explications nécessaires.

Non titulaires et loi Sauvadet

Après deux ans d'inertie, le gouvernement a déclaré l'urgence sur le projet de loi. Il doit déposer un amendement au projet de loi pour prolonger de deux ans le dispositif des recrutements réservés de la loi Sauvadet en modifiant la période d'appréciation de l'ancienneté (4 années de service dont 2 années avant le 31 mars 2013). Cependant, l'augmentation du nombre de collègues pouvant prétendre à ce concours ne permettra pas une réelle résorption de la précarité.

Le SNUEP et la FSU appellent les non-titulaires à participer pleinement à la journée d'action nationale le 15 octobre afin de porter les revendications : mise en place d'un réel plan de titularisation, droit au réemploi, à la rémunération d'un temps complet, à la formation.

Le SNUEP apporte son soutien aux personnels du LP Condé de Besançon

Ce mouvement est né des souffrances au travail subies par des personnels du lycée suite aux agissements inacceptables du chef d'établissement. Ces agissements consisteraient en des propos sexistes et racistes et des comportements graves qui relèveraient d'un manquement majeur à l'éthique des fonctionnaires. [Article de l'Est républicain](#)

N'hésitez pas à signer la pétition pour la protection et la sécurité de l'ensemble des personnels enseignants, agents et administratifs du lycée Condé

<http://www.mesopinions.com/petition/enfants/protection-securite-ensemble-personnels-enseignants-agents/15717>

Nouveaux diplômes niveaux V et IV

17 nouveaux diplômes (niveaux V et IV) entrant en vigueur cette année (rentrée 2015) :

- 4 CAP : Ferronnier d'art ; Installateur en froid et conditionnement d'air ; Opérateur/opératrice logistique ; Propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage.
- 5 BP : Arts de la cuisine ; Arts du service et commercialisation en restauration ; Conducteur d'engins : travaux publics et carrières ; Couvreur ; Métiers de la pierre.
- 1 bac pro : Métiers et arts de la pierre.
- 1 Mention complémentaire de niveau V : Coiffure coupe couleur

SYNDIQUEZ-VOUS !

Dès à présent, renouvez votre confiance au SNUEP-FSU, adhérez et faites adhérer. Ensemble mobilisons-nous pour la revalorisation de nos conditions de travail et de nos salaires : vous trouverez sur [notre site](#) le bulletin de pré-syndicalisation ainsi que la fiche de prélèvement automatique.